

BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE PRESENTATION



Page: 1/ 26

Sommaire

- 1. LES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2023
- 2. LES EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2023
- 3. LE VOLET DEPENSES
 - 3.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 3.2 Les dépenses d'investissement
- **4. LE VOLET RECETTES**
 - 4.1 Les recettes de fonctionnement
 - 4.2 Les recettes d'investissement

La construction du Budget Primitif s'est trouvée être particulièrement délicate cette année :

> entre les incertitudes de la loi de finances 2023 dont le contenu a été détricoté à chaque étape parlementaire et pour laquelle le gouvernement a eu recours au « 49.3 » à plusieurs reprises y compris pour l'adoption finale le 17 décembre dernier,

- > le contexte économique marqué par une inflation galopante,
- > les problématiques environnementales dont nous devons tenir compte.

Face à ce constat, ce qui a fait consensus et qui a dicté nos choix, c'est que la commune ne peut faillir sur ses engagements et doit demeurer présente aux travers de ses actions pour le bien-vivre de ses administrés.

1. LES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2023

Ce Budget Primitif met en application des priorités fixées lors du Débat d'Orientation Budgétaire voté le 28 novembre 2022, à savoir :

- > De préserver les bons équilibres de gestion malgré le contexte inflationniste,
- > De dégager une capacité d'épargne qui permettra à la commune d'assurer la bonne exécution du PPI,
- > De développer et d'accélérer la mise en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique.

2. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DE 2023

	BP 2022	BP 2023	Evolution
FONCTIONNEMENT	42 644 573,26	43 313 041,71	1,57%
INVESTISSEMENT	17 500 558,54	18 992 670,59	8,53%
TOTAUX	60 145 131,80	62 305 712,30	3,59%

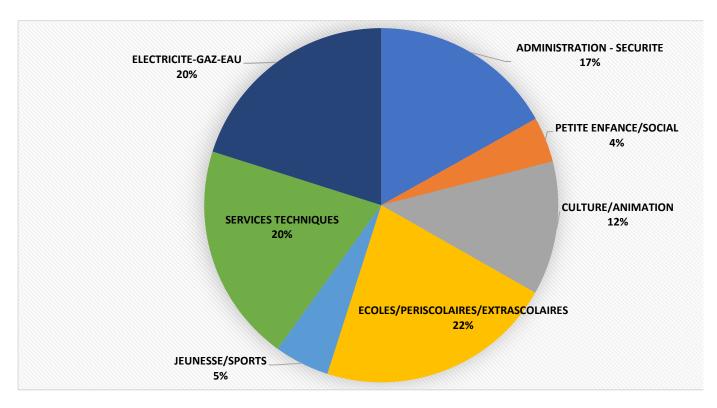
3. LE VOLET DEPENSES

3.1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP2022/2023
023	Virement à la section d'investissement		5 160 687,14	3 638 278,44	-29,50 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		2 551 129,21	2 856 000,00	11,95 %
	TOTAL	d'ordre	7 711 816,35	6 494 278,44	-15,79 %
		•			
011	Charges à caractère général		8 888 680,71	9 904 233,97	11,43 %
012	Charges de personnel et frais assimilés		22 700 000,00	23 683 321,00	4,33 %
014	Atténuations de produits		5 000,00	1 000,00	-80,00 %
65	Autres charges de gestion courante		3 035 225,46	3 026 520,00	-0,29 %
66	Charges financières		296 910,74	201 188,30	-32,24 %
67	Charges spécifiques		6 940,00	2 500,00	-63,98 %
	TOTAL		34 932 756,91	36 818 763,27	5,40 %
	TOTAL GENERAL		42 644 573,26	43 313 041,71	1,57 %

Le chapitre 011 - Charges à caractère général

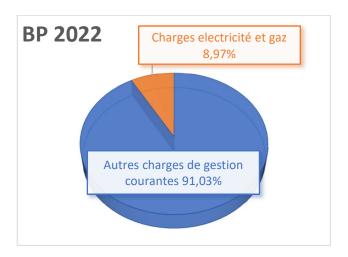
Le chapitre 011 établi à 9 904 234 € retrace les charges à caractère général découlant du fonctionnement général des services.

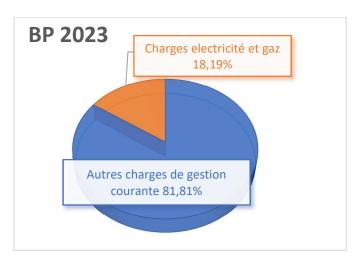


Les charges à caractère général bondissent à + de 11 % par rapport à 2022 ; en cause, bien entendu les coûts de l'énergie (électricité et gaz).

Page: 4/ 26

Le surcoût lié à la hausse du coût des fluides en 2023 est estimé à 960 000 € représentant plus 18 % du total des charges à caractère général contre 8,97 % au BP 2022.





Mais l'inflation ne touche pas que ce secteur.

Ainsi le Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective, devant faire face à la hausse conséquente du coût des denrées alimentaires, des matériels et accessoires liés et de ses propres charges liées à son activité, nous a annoncé une augmentation de ces tarifs de 5%.

La hausse de ces tarifs cumulé à l'augmentation des effectifs scolaires et de facto des ½ pensionnaires (+ 100/jour), et le nombre croissant d'enfants accueillis dans nos centres aérés qui fonctionnent à plein régime, ont pour conséquence une augmentation de près de 15% (+286 000€) du budget affecté au SIRC entre le BP 2022 et le BP 2023.

Nous avons sur d'autres secteurs comme le papier des hausses pouvant varier de 20% à 50%.

L'inflation impacte bien sûr également les coûts des prestations de services de nos différents prestataires.

Il est important de préciser que la commune a engagé depuis de nombreuses années des efforts conséquents qui lui ont permis de fortement limiter la hausse de ces charges malgré l'accroissement constant des services offerts à la population.

Le 1^{er} enjeu a été de maitriser notre empreinte énergétique pour participer activement à la protection de l'environnement et réduire nos charges.

A La Garde, tous les projets de construction de la ville intègrent depuis de nombreuses années le facteur développement durable et utilisent au mieux les énergies renouvelables. Pour exemples :

Le **Mas Jouve** a été la première construction bioclimatique de la commune, avec un système de chauffage par géothermie, la récupération des eaux de pluie et une isolation performante.

Le complexe scolaire et éducatif Santoni qui comprend l'école maternelle Eliette Santoni et le Jardin d'enfants Leï Drolles utilise des candélabres autonomes énergétiquement, le recyclage de l'eau (arrosage, toilettes), un tableau de bord énergétique, des panneaux solaires et photovoltaïques, un éclairage domotisé avec des lampes basse consommation, une exposition du bâtiment qui tire le meilleur parti des éléments naturels et une isolation par thermopierres...

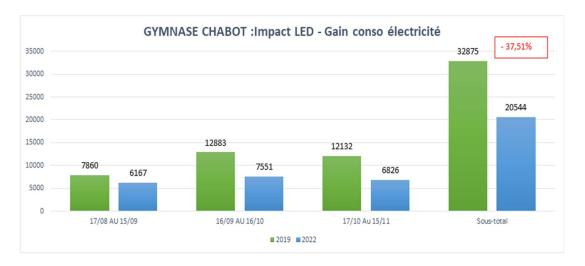
Les **bornes de prise de carburant et l'aire de lavage du CTM** sont équipées de panneaux photovoltaïques et sont donc autonomes énergétiquement.

Le **bâtiment de stockage du service Fêtes et Cérémonies au CTM** est équipé de panneaux photovoltaïques en revente totale et génère une recette annuelle de plus de 11 000€.

Page: 5/ 26

La **nouvelle résidence Marie Curie** est équipée d'une chaudière bois, d'une installation solaire thermique, de panneaux photovoltaïques, et de matériaux bioclimatiques. La qualité environnementale de ce bâtiment est reconnue par le label Bâtiment Durable Méditerranéen niveau Or.

Des travaux de passage de l'éclairage en leds ont été entrepris sur l'éclairage public mais également certains bâtiments. Depuis 2019, ils concernent le **gymnase Bernard Chabot** et ont permis de réduire de plus de 37% notre consommation d'électricité.



Eclairage public : L'enjeu de l'éclairage public est de maintenir un haut niveau de prestations pour les riverains et les usagers tout en conjuguant économie, confort et sécurité.

Dès 2009, la Ville s'est fixée une baisse de 30 % de sa facture énergétique. Pour cela, la municipalité a entrepris le remplacement des lampes par de nouvelles ampoules basse consommation qui font preuve d'un rendement lumineux nettement amélioré, d'une durée de vie plus longue et d'une consommation d'énergie réduite parfois de 50 %. La Ville a également opté pour la réduction de l'intensité lumineuse de certaines rues aux heures creuses de la nuit (entre 23h et 05h).

La commune poursuivra en ce sens et accéléra ses investissements dans ce domaine en 2023 et dans les années à venir.

La commune a aussi développé des actions en faveur de l'économie circulaire et du réemploi.

- > Nettoyage des établissements sans produits chimiques (Eau ozoné)
- > Réemploi de matériaux issus de l'ancienne école maternelle S Mignoné
- > Lutte contre le gaspillage alimentaire
- > Mise en circuit fermé des fontaines
- > Démarche zéro-phyto pur l'entretien des espaces verts

De nouvelles pistes ont été explorées pour nous permettre encore une fois de limiter l'évolution des charges de fonctionnement en 2023 qui aurait pu être beaucoup plus importante si ces efforts n'avaient pas été entrepris.

- > Réduction de la température dans les locaux administratifs
- > Réduction de l'intensité de l'éclairage public nocturne de 30 à 50 %
- > Développement de la dématérialisation et diminution des charges de papier et d'encres

Grâce à ces choix de gestion, La commune a pu maintenir et améliorer chaque année la qualité de ses actions. Il est en effet important de pas oublier que face à ces charges, ceux sont de nombreux services rendus à la population gardéenne qui n'ont eu de cesse d'évoluer pour répondre aux sollicitations croissantes et qu'il est important aujourd'hui, face aux crises successives que nous subissons, de faire perdurer et encore évoluer.

LES GARDEENS AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS

Du nouveau-né au jeune adulte, l'accompagnement des familles au centre de nos actions.

La Garde est souvent citée comme étant la commune la plus jeune du Département.

La part des 0/14 ans dans la population totale a bondi de 8% entre 2013 et 2018 alors que la hausse était bien plus mesurée à l'échelle de la Métropole (2%) et du Département (1%), et qu'elle diminuait de 1% à l'échelle de la France métropolitaine.

Par ailleurs, la commune compte 19,2% de 15-29 ans soit 3,1 points de plus que la part métropolitaine et 4,6 points de plus que la part départementale.

Les ménages avec enfants représentent 31 % de la totalité des ménages, parmi lesquelles 33 % sont des familles monoparentales.

Ce jeune public et leur famille sont au centre de nos actions.

Depuis 20 ans, la municipalité s'est efforcée de proposer des conditions d'accueil favorables aux besoins des usagers, en veillant à apporter du sens et de la cohérence à ses projets.

Cette doctrine territoriale soutenue par des institutions partenaires compétentes, a pour intérêt d'œuvrer pour la réussite éducative, la jeunesse et la parentalité.

Activités du Pôle Petite Enfance

Dans le domaine de la petite enfance, la collectivité a multiplié les dispositifs – équipements collectifs, services et prestations – en direction des parents qui exercent une activité professionnelle ou en recherche d'emploi, pour s'adapter toujours plus aux réels besoins des administrés.

En 2022, la commune via le service petite enfance a en gestion 200 places en crèche sans surbooking, ce qui représente 52 places créées en 10 ans.

OFFRE MUNICIPALE	2012	2022
LES LUTINS	64	46
ANNE FRANK	40	39
LEI DROLLES	30	39
LES GARDINOUS	10	10
LES ELFES	0	31
LES LUCIOLES	0	31
LES VIOLETTES	4	4
TOTAL PLACES MUNICIPALE	148	200

Face à l'affluence, la commune a également décidé de mettre en place du surbooking (+15%) sur l'ensemble des établissements.

Le taux de couverture établi à 63,6% est très performant.

- .Taux de couverture métropolitain : 50.5%
- .Taux de couverture départemental : 49.4%
- .Taux de couverture national : 58.8%

Par ailleurs, afin de faciliter l'accession au mode de garde plus flexible, la Ville a souscrit au dispositif « Crèche A La Demande » destiné à offrir des places disponibles de manière ponctuelle avec des parents fréquentant l'établissement.

Depuis plusieurs années, la commune œuvre donc par différents moyens à répondre au mieux aux sollicitations grandissantes des jeunes parents.

Au-delà du nombre d'enfants accueillis, la qualité des prestations offertes est en constante amélioration et diversification : intervention d'une psychomotricienne et d'une sophrologue, activités baby sport, médiathèque, musique, art culturel avec une plasticienne rencontre autour de l'eau (service des sports, wallon, CLAE).

Page: 7/ 26

Ce sont aussi de nombreuses actions, pour certaines en faveur de l'aide à la parentalité, pour ne citer qu'elles : Fête du jeu et de la famille, La Garde aime ses bébés, Histoire d'être parents, quinzaine des familles, participation des crèches au Concours des espaces fleuris, Festival du jeux (partenariat ludothèque PACA).

La commune concourt aussi à faciliter l'accession des parents à une activité professionnelle par la labélisation AVIP - Crèche à vocation d'insertion professionnelle depuis 2022. Certains établissements proposent aux parents de jeunes enfants en insertion professionnelle une solution d'accueil, afin de faciliter leur retour sur le marché du travail.

L'ensemble des structures municipales sont inscrites dans la labellisation écolo crèche. Ce label, gage de reconnaissance et d'engagement de progrès, valorise les efforts des équipes et permet au public comme aux collectivités de reconnaître les crèches engagées dans une démarche dans leur transition écologique.

Enfin, au-delà des équipements communaux, la commune dispose sur son territoire d'une offre diversifiée :

- .Assistantes maternelles libérales : 195 places
- .Crèche privée « Les Violettes » : 60 places
- .Micro crèche « Cadet Rousselle » : 10 places
- .Maison d'assistantes maternelles « Il était une fois » : 16 places
- .Micro crèche « les doigts de la main : 20 places
- .Le total de places privées est de 301 places

Deux nouveaux lieux d'accueil seront créés en 2023 :

- > Le **relais petite enfance** qui prendra place au sein des locaux actuels de la PMI. Il s'agira de créer un lieu d'informations pour les parents, de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, d'informations en direction des assistantes maternelles et de promotion de leurs activités.
- > La **Maison des parents** sera installée dans les locaux de la Ludothèque dans l'objectif de donner une nouvelle dynamique aux actions en faveur de la parentalité, à plus grande échelle et avec des horaires adaptés le soir et les week-ends.

Activités du Pôle éducation

Le pôle Education/Loisirs/Entretien n'a cessé de suivre une dynamique positive pour accompagner le développement des secteurs scolaires, périscolaires et extrascolaires, les quelques données chiffrées ci-dessous en attestent.

	2017	2022	Evolution	%
Effectifs scolaires	1 925	2 100	+ 175 enfants	+ 9,10%
Inscrits à la cantine	1 632	1 829	+ 197 enfants	+ 12,07%
Nbre de repas servis	208 665	230 000	+ 21 335 repas	+ 10,22%
Inscrits au périscolaire (Wallon et CLAE)	946	1 536	+ 590 enfants	+ 62,36%
Nbre d'heures périscolaires (hors CLAE)	241 149	318 799	+ 77 650 heures	+ 32,20%
Inscrits mercredis (Wallon et CLAE)	372	556	+ 184 enfants	+ 49,46%
Nbre d'heures mercredis (hors CLAE)	56 418	74 742	+ 18 324 heures	+ 32,47%
Inscrits vacances (Wallon et CLAE)	883	1 150	+ 267 enfants	+ 30,23%
Nbre d'heures vacances (hors CLAE)	113 372	170 950	+ 57 578 heures	+ 50,78%

Cet engagement se traduit par une gestion opérationnelle des infrastructures et des actions qui a toujours permis de mettre en adéquation les moyens et les objectifs de la commune avec l'évolution des politiques socio-éducatives.

Page: 8/ 26

Les augmentations d'effectifs ont permis l'ouverture de 4 classes et d'une ULIS - Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaires - classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap - durant le dernier quinquennat, avec un développement des services connexes comme le périscolaire et la restauration scolaire (impact sur le nbre de repas et goûters et sur le personnel d'encadrement).

Les budgets de fonctionnement scolaires ont toujours été adaptés à l'évolution des effectifs et des besoins, pour permettre aux élèves et aux enseignants de disposer des meilleures conditions pour leur scolarité (fournitures et livres via la Caisse des écoles, mobilier, plan de relance numérique, transports, entretien des infrastructures, projets ...).

Désormais chaque école possède un accueil périscolaire dédié.

Nos accueils de loisirs (mercredis et vacances) connaissent également une forte hausse de fréquentation, avec des besoins croissants qui impliquent une adaptation de l'offre et des moyens pour y répondre.

Le projet phare de 2023 est la **reprise en régie du centre aéré du CLAE**, nommé désormais Centre aéré Maurice Delplace où **30 places supplémentaires** seront disponibles grâce à l'augmentation de l'agrément.

Enfin, il faut associer à tout ce développement la mise en service de l'Espace Citoyens via le site Internet de la commune qui a amélioré considérablement les démarches de nos usagers. Cette dématérialisation des procédures est fonctionnelle pour tous nos services, et est accessible à tous.

Activités du Service Jeunesse/BIJ

La maison de la jeunesse/BIJ accueille les jeunes de 11 à 30 ans au travers d'un grand nombre d'actions qui touchent un public nombreux.

> L'information Jeunesse via le BIJ – Bureau Information Jeunesse est la composante principale de la Maison de la Jeunesse. Tous les jeunes de 12 à 30 ans disposent dans ce lieu d'accueil d'informations sur la santé, l'emploi, le logement, l'enseignement, la formation, la vie pratique, le transport, la culture, les sports, loisirs... et d'un accompagnement vers l'autonomie, par l'insertion sociale et professionnelle. Ce sont plus de 2100 jeunes accueillis chaque année.

> Les Forums :

Le Forum Orientation - Formation - Alternance - Métiers permet de mettre en relation les jeunes à la recherche d'une alternance, d'une formation, d'informations sur les métiers avec des partenaires identifiés pouvant répondre à leurs attentes. Près de 40 partenaires participent à cette demi-journée organisée par le BIJ pour un public de plus de 200 jeunes en 2022.

Le Forum Santé est une action dédiée à la santé des jeunes. La Mutualité Française est le principal partenaire et organise des stands de prévention, des ateliers ludiques et pratiques qui font la promotion des conduites responsables des jeunes. 400 jeunes se sont présentés en 2022, notamment des collégiens et lycéens accompagnés de leurs professeurs.

- > Le Point Cyb permet de rendre les nouvelles technologies accessibles. Les informatrices jeunesse accompagnent les usagers dans leurs démarches. 350 jeunes sont accueillis en moyenne chaque année.
- > Le Pass Point Citoyen est un dispositif qui permet à des jeunes Gardéens de 16 à 25 ans de bénéficier d'une aide de 300 euros pour financer une formation. En contrepartie, le jeune doit s'investir pendant 60h dans des missions au sein des différents services de la collectivité (médiathèque, imprimerie, ludothèque, centre aéré, etc.). 70 places seront ouvertes en 2023.
- > Le dispositif « Pass Jeunes » se matérialise par une carte qui permet aux jeunes gardéens de 12 à 25 ans de bénéficier auprès de partenaires, sur la ville de La Garde et aux alentours, de réductions dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, de la restauration, de la formation... la carte est gratuite et permet, dans un contexte contraint, d'améliorer le pouvoir d'achat des collégiens, lycéens, étudiants...

Page: 9/ 26

En 2023, 100 cartes seront distribuées à 100 jeunes.

Ce sont également des animations festives tels que le Star'Mouv, concours de chant grâce auquel les talents sont récompensés par des trophées et gagnent la possibilité d'être coachés par un professionnel, un enregistrement en studio professionnel et une scène lors du concert caritatif au profit des resto du cœur, mais aussi la Fête de la Jeunesse durant laquelle les jeunes de 9 à 30 ans (environ 700 jeunes en 2022) sont invités à participer à des stands ludiques et de prévention (associations ParAmour, CDOS...).

On peut citer également le Sport dating qui a pour but de découvrir de nouvelles activités sportives par le prisme de la prévention de la santé, du sport, de l'hygiène alimentaire..., ou encore dans un autre registre le Fantastikon dont la 4ème édition se déroulera en 2023, évènement tourné vers la culture Geek et les films fantastiques, qui regroupe sur un Week end des passionnés, mais aussi tous les publics (2 000 personnes en 2022).

Focus sur les semaines à thèmes

Les semaines à thèmes, dispositif de loisirs éducatifs durant les vacances en direction des 9/17 ans, existent depuis 18 ans. En 2004, il comptait 200 jeunes. En 2012, 400 jeunes fréquentaient les SAT pour un budget de 136 000 € soit 40 stages, et donc un coût de 340 €/ jeune.

Après une refonte globale et une nouvelle dynamique, les inscriptions n'ont cessé d'augmenter pour atteindre 1400 jeunes prévus en 2023 pour un budget de 274 000 € soit 114 stages soit un coût de 196 €/ jeunes.

La recherche d'optimisation a donc été très importante sans pour autant sacrifier la qualité des animations proposées.

Une des spécificités de cette action est la proposition d'environ 15 séjours importants avec nuitées. Les objectifs principaux sont l'épanouissement du jeune, l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité, et la transmission de valeurs. Mais il y a aussi des enjeux de prévention de la délinquance par la captation de ce public, leur prise en charge, et leur participation à des activités éducatives.

Face au succès de ces SAT, et après la création de 10 places en 2022, la commune a décidé à nouveau la création de 10 places supplémentaires en 2023.

> Les relais jeunes :

Deux relais Jeunes sont ouverts aux jeunes de 12 à 17 ans. Un à la Planquette et un autre à Romain Rolland, durant la période scolaire de 16h30 à 19h30 le soir après l'école, les mercredis après-midi, 1 samedi par mois et certains week-end. Un fort enjeu de captation des jeunes afin qu'ils s'épanouissent, qu'ils deviennent plus autonomes et apprennent à vivre en collectivité. C'est aussi un dispositif de prévention de la délinquance.

Les jeunes sont encadrés par 4 animateurs et directeurs diplômés.

Les encadrants et les jeunes mettent en place des projets et une programmation périodique sur les activités sportives, culturelles, artistiques. Mise en place d'un lieu calme pour les devoirs.

Les jeunes des Relais jeunes intègrent généralement le dispositif des Semaines à Thèmes durant les vacances scolaires.

Activités des MIS – Maison des Initiatives Sociales – Planquette et Beaussière

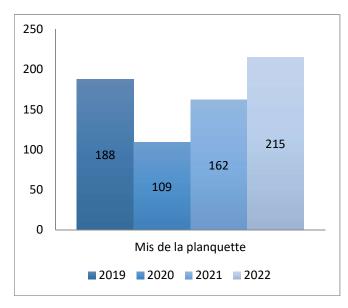
Installées au sein des quartiers prioritaires (QPV pour Romain Rolland et de veille active pour La Planquette), les MIS ont pour objectif de renforcer le lien social entre les habitants, de favoriser le soutien à la fonction parentale, de contribuer à la dynamique de vie du quartier et de répondre à un besoin de service de proximité.

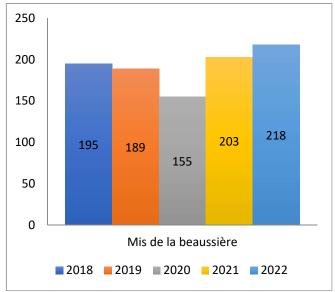
Elles ont vu depuis trois ans, une augmentation importante du nombre d'inscriptions : de plus de 32% entre 2021 et 2022 pour la MIS de la Planquette et de 7% entre 2021 et 2022 pour la MIS de la Beaussière, revenant à des chiffres supérieurs à la période Covid où la fréquentation avait brutalement diminué.

TOTAL DES INSCRITS MIS PLANQUETTE

TOTAL DES INSCRITS MIS BEAUSSIERE

Page: 10/ 26





Activités du service des Sports

124 équipements, 65 associations sportives, plus de 18 000 pratiquants et 9 000 licenciés, La Garde est une ville sportive labellisée « ville active et sportive » 3 lauriers depuis 2019, avec un service des sports très actif.

De nombreuses actions sont mises en place par la municipalité pour tous, parmi lesquelles :

- > École municipale de sports qui intervient avec la Petite Enfance (0/3 ans), les 3/10 ans les soirs et mercredis journée et avec les seniors dès 55 ans pour du réveil musculaire.
- > Intervention d'éducateurs sportifs dans les écoles et dans les temps périscolaires
- > Organisation du Mai sportif, évènement annuel : vitrine du monde sportif de La Garde pour les licenciés mais aussi pour tout public également : 48 événements et environ 6000 participants en 2022.
- > Programme « Savoir nager » pour les 4/10ans
- > Sports « insertions » dans les Q.P.V. ainsi qu'en Q.V.A. (quartier veille active)
- > Accessibilité Handicap sur les installations sportives

Depuis 2022, la commune est par ailleurs lauréate du label Terre de jeux 2024 pour être centre de préparation aux jeux olympiques pour les disciplines boccia et rugby à 7.

En 2023, pour répondre positivement à la demande grandissante des familles en recherche de mode de garde pour leurs enfants, en complément des centres aérés H Wallon et Delplace, et fort des compétences du service des sports, la commune a décidé de créer un nouveau centre sportif Pôle Municipal Multisports qui accueillera sur le mois de juillet 40 enfants par semaines de 6/11ans au sein du gymnase G Moquet 2.

Au programme : animations sportives et apprentissages de la vie en collectivité.

En juillet également, de nouveaux stages « activités aquatiques » et « savoir nager » seront proposés par groupe de 10 enfants de 4/5 ans.

En 2023, une charte du sport « ECO-CITOYEN » avec le mouvement sportif sera également mise en place.

La Vie culturelle, associative

La Garde est également forte de ses animations, de sa vie culturelle, de sa vie associative qui font son rayonnement et au-delà sont bénéfiques pour le tissu économique et qu'il faut poursuivre.

12 % de ses charges de fonctionnement soit 1,2 millions d'euros sont dédiées à ces actions.

Un patrimoine bâti à maintenir

La Garde c'est également un patrimoine bâti d'une centaine de biens à entretenir et maintenir en bon état.

C'est un poste de dépenses majeures au sein du chapitre 011. Il en représente 20% du contenu pour plus de 2 millions d'euros.

L'administration en support

Pour mener à bien l'ensemble de ces projets, on retrouve en appui aux services de terrain l'ensemble des services supports : la Direction Générale et le bureau des assemblées, l'Etat civil et la gestion du cimetière, la Communication, une imprimerie municipale, l'informatique-réseaux-téléphonie, les Finances, la Régie Centralisée, les Marchés Publics, l'accueil et le gardiennage des locaux et le service juridique.

On retrouve également les frais de formation du personnel, comme par exemple la formation des 92 agents du service petite enfance.

Les charges liées à l'administration/services supports représentent 17% des charges à caractère générale en y incluant les dépenses relatives à la Police Municipale et à la politique locale de sécurité.

Le chapitre 012 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont retracées au chapitre 012 pour un montant total de 23 683 321€.

La variation est de 4,15% du BP 2022 au BP 2023 car il est pris en compte les modifications intervenues en cours d'année 2022 (revalorisation du point d'indice en juillet, revalorisation du SMIC en mai), et cette fois-ci impactant le budget sur une année pleine, mais aussi bien sûr les nouvelles mesures de 2023 :

- > la nouvelle hausse du SMIC en janvier 2023
- > la refonte de la grille indiciaire de la catégorie B.
- > la reprise en gestion directe de l'association CLAE
- > Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui désigne les variations financières, à la hausse ou à la baisse, de la masse salariale à effectif constant (sous l'effet des avancements de grade ou encore du remplacement de fonctionnaires âgés (en haut de la grille salariale) par des jeunes (en bas de cette même grille).

Ce montant inclut également le remboursement des mises à disposition du personnel de la Métropole à la commune pour près de 800 000 €

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 est consacré au paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés, aux paiements des droits d'utilisation des logiciels et des indemnités des élus. Il s'élève à 3 026 520 €.

Les aides financières de soutien à la vie associative sont comptabilisées pour un montant de 604 000 €, et concernent plus particulièrement :

.Les associations sportives pour 449 600 €
.Les associations à vocation sociale : 101 300 €
. Les associations dites culturelles : 47 150 €

La subvention versée à la Caisse des écoles est valorisée à 175 000 €.

La subvention versée au CCAS - Centre Communal d'Actions Sociales -, après une hausse actée au budget supplémentaire 2022, progresse encore au BP 2023 pour atteindre 1 118 600 € soit + 6,53 % par rapport au BP 2022. Une hausse pour permettre au CCAS de développer ses actions en faveur de l'accompagnement des familles gardéennes en grandes difficultés et en situation de précarité par la délivrance d'aides relatives aux dépenses alimentaires, à l'énergie et à l'hygiène (Chèque énergie ; Fonds Social à l'Energie ; Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) via la commission des secours.

Le CCAS reprend par ailleurs en 2023 le portage de l'action « Ville amie des enfants », et va mettre en place des ateliers cuisine à destination des séniors sur le thème de la Provence.

On retrouve également au sein du chapitre 65 les participations versées aux syndicats intercommunaux :

- > le SIRC Syndicat de la Restauration Collective à hauteur de 28 000 €
- > le syndicat de la Mine de Cap Garonne pour 50 000 €
- > le syndicat du golf à hauteur de 231 000 € en hausse de 5% par rapport au BP 2022
- > le syndicat de la patinoire pour 139 500 € en hausse suite à la modification des statuts qui désignent la commune de La Garde comme membre majoritaire.

Le chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières des intérêts de la dette figurent au chapitre 66, pour 201 188,30 €.

La commune est très peu endettée et bénéficie d'intérêts faibles, de par le typage même de ses emprunts dont les taux sont nuls ou indexés sur le livret A, ce qui est un réel avantage en ces temps d'inflation et de hausse importante des taux d'intérêts.

<u>Le chapitre 67 – Charges spécifiques</u>

On retrouve au chapitre 67, 2 500 € pour des charges spécifiques (écritures comptables de titres annulés sur exercices antérieurs).

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre inscrites au chapitre 042 pour un montant total de 2 856 000 € sont relatives à la constatation des amortissements des immobilisations.

Le chapitre 021 - Virement à la section d'investissement - correspond à l'autofinancement de la commune, c'est-àdire à la différence entre ses recettes et dépenses de fonctionnement. Il est valorisé au BP 2023 à 3 638 278,44 €.

3.2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2023 s'établissent à <u>18 992 670,59 € TTC</u>, en progression de 8,53% par rapport au BP 2022.

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP2022/2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		105 937,42	113 876,71	7,49 %
041	Opérations patrimoniales		713 603,18	871 182,12	22,08 %
	TOTAL	d'ordre	819 540,60	985 058,83	20,20 %

001	Solde d'exécution de la section d'invest				
16	Emprunts et dettes assimilées		365 052,94	372 190,55	1,96 %
20	Immobilisations incorporelles		603 600,00	1 015 175,00	68,19 %
204	Subventions d'équipement versées		1 559 459,00	1 649 459,00	5,77 %
21	Immobilisations corporelles		11 030 050,00	10 000 731,21	-9,33 %
23	Immobilisations en cours		2 992 836,00	4 958 096,80	65,67 %
26	Participations et créances rattachées à		1 500,00	0,00	-100,00 %
27	Autres immobilisations financières			0,00	0,00 %
4581	Opérations sous mandat		128 520,00	11 959,20	-90,69 %
	TOTAL	réelles	16 681 017,94	18 007 611,76	7,95 %

	TOTAL GENERAL		17 500 558,54	18 992 670,59	8,53 %
--	---------------	--	---------------	---------------	--------

DEPENSES D'ORDRE

Les dépenses d'ordre représentent 985 058,83 € au sein de deux chapitres :

Le <u>chapitre 040</u> où figurent des opérations d'ordre de transfert des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 113 876,71 €.

Le <u>chapitre 041</u> où sont inscrites les régularisations d'avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles, pour un montant de 871 182,12 €.

DEPENSES REELLES

Les dépenses réelles sont arrêtées à 18 007 611,76 €.

Le <u>chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</u> — s'établit au montant de 1 649 459,00 €. Il intègre :

- > l'attribution de compensation versée à la Métropole Toulon Métropole Méditerranée suite aux transferts de compétence (voirie-déplacement urbain) pour 1 559 459,00 €.
- > la subvention d'investissement attribuée à la SEM SAGEM dans le cadre du projet d'extension de la pension familiale AGLAE d'un montant de 90 000 €.

Par délibération n° 6 du 20 septembre 2021, le Conseil Municipal s'était déjà prononcé en faveur de l'attribution d'une subvention de 5 000 €. Le projet initial a été revu pour porter la création de logement à 16 logements sociaux en lieu et place des 12 prévus initialement. Le démarrage des travaux est prévu pour le mois de janvier 2023 et la livraison des logements pour le 1er trimestre 2024. Le plan de financement actualisé de cette opération portant le coût de revient à 1 746 950 € TTC. C'est à ce titre que 90 000 € supplémentaires ont été attribués.

Le <u>chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</u> - retrace le remboursement de l'annuité de la dette en capital pour 372 190,55 €.

Page: 14/ 26

La dette de la commune est une dette relativement jeune, même en prenant en compte l'emprunt DEXIA (EHPAD) qui finira sa vie en 2037 et qui malheureusement ne peut être renégocié.

Une des caractéristiques de notre dette est son faible impact sur les dépenses de fonctionnement, de par le typage même de ses emprunts dont les taux sont nuls ou indexés sur le livret A.

Ainsi, notre capacité d'autofinancement est préservée conformément à l'objectif de sauvegarde d'une gestion saine.

STRUCTURE DE LA DETTE

Synthèse de votre dette au 19/12/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	
10 003 135.34 € Soit 393 €/ habitant	2,04 %	27 ans	15 ans et 4 mois	

En comparaison, pour les communes de même strate, l'encours de dette, c'est à dire le capital restant dû, est de 31 942 000 € c'est-à-dire 1 026 €/ hab

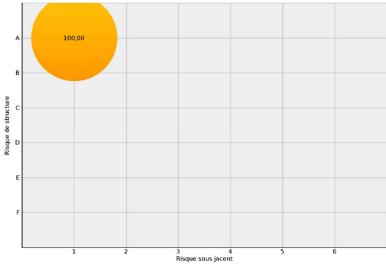
Dette par type de risque (avec dérivés)

Туре	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	4 316 039.02 €	43,15 %	2,56 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	5 687 096.32 €	56,85 %	1,63 %
Ensemble des risques	10 003 135.34 €	100,00 %	2,04 %

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 687 096.32 €	56,85 %
DEXIA CL	2 604 806.27 €	26,04 %
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	1 458 855.00 €	14,58 %
C.R.A.M.	252 377.75 €	2,52 %
Ensemble des prêteurs	10 003 135.34 €	100,00 %

Dette par année

Page: 15/ 26

	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	9 878 129 €	9 504 138 €	9 121 962 €	8 733 001 €	6 817 838 €
Capital payé sur la période	372 191 €	379 624 €	387 331 €	395 317 €	389 349 €
Intérêts payés sur la période	202 267 €	195 098 €	187 670 €	180 919 €	136 937 €
Taux moyen sur la période	2,02 %	2,03 %	2,03 %	2,03 %	1,97 %

Annuité de la dette : La Garde : 575 000 K€ soit 22,54€/habitant

Moyenne des communes de même strate : 3 856 000 € soit 123,92 €/habitant

Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement est préservé en 2023 grâce au maintien de l'épargne à 1,3 ans.

Le moyenne de ce ratio pour les communes de même strate est de 5,20 ans.

Les autres <u>chapitres 20, 21 et 23</u> d'un montant cumulé **15 974 003 € TTC** correspondent quant à eux aux études et travaux prévus par la commune en 2023 dans le respect de ses engagements d'assurer la bonne exécution du PPI et de développer et d'accélérer la mise en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique.

LES PROGRAMMES PLURIANNUELS

2023 verra ainsi l'achèvement et le lancement de projets d'envergure.

Certains de ces projets font l'objet d'**AP/CP – Autorisations de Programme/Crédits de paiement** - c'est-à-dire d'engagements pluriannuels de crédits permettant de lisser sur plusieurs exercices leurs poids financier. Ils sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Libellé programme Montant		Montant des Crédits de Paiement						
Libelle programme	Wontant Ar	< 2023	2023	2024	2025	2026		
Création pôle culturel	18 000 000 €	2 041 151,02	4 300 124,00	6 155 000,00	2 397 032,00	3 106 692,98		
Reconstruction école Mignoné	4 800 000 €	2 056 938,70	2 743 061,30					
Requalification centre- ville	906 000 €	286 068,00	619 932,00					
Mise en sécurité falaise de Massacan	8 000 000 €	2 817 900.13	1 150 000,00	1 800 000,00	2 232 099 ,87			
Extension du cimetière	2 700 000 €	1 307 004,09	1 392 995,91					
Construction les Lucioles	2 500 000 €	3 305,63	500 000,00	900 000,00	1 096 694,37			
TOTAL	36 906 000 €	8 508 261,29	10 706 113,21	8 855 000,00	5 729 932,52	3 106 692,98		

D'autres opérations pluriannuelles, au regard de leur montant et de leur durée, ne sont toutefois pas intégrées dans des AP/CP.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des projets pluriannuels prévus en 2023.

Page: 16/ 26

PROGRAMMES PLURIANNUELS 2023						
Désignation travaux	Réf budget	BP 2023				
Vidéo protection	PPI 63	50 000,00				
Requalification centre-ville - AP/CP	PPI 77	619 932,00				
Extension cimetière - AP/CP	PAS004	1 392 995,91				
Confortement falaise Massacan - AP/CP Y compris surveillance du recul	PPI 74	1 150 000,00				
Villa Jeanne	PPI 69	100 000,00				
Confortement Rocher + mise en lumière y compris surveillance par théodolithes	PPI 67	200 000,00				
Construction école Mignoné - AP/CP	PPI 71	2 743 061,30				
Construction Les Lucioles - AP/CP	PPI 70	500 000,00				
Façades des écoles	PPI 18	30 000,00				
Désimperméabilisation des cours d'école	PPI 61	300 000,00				
Réhabilitation Bât Prog Réussite Educative Nouveau PPI	PPI 80	50 000,00				
Eclairage leds dans tous les bâtiments et espaces publics	PPI 62	250 000,00				
Rénovation énergétique des bâtiments communaux Nouveau PPI	PPI - 79	950 000,00				
Pôle culturel GP - AP/CP	PPI 53	4 300 124,00				
Réhabilitation de la Médiathèque Nouveau PPI	PPI 81	120 000,00				
Valorisation du patrimoine historique	PPI 73	150 000,00				
Chapelle Borromée	PPI 78	50 000,00				
Photovoltaïque sur les bâtiments communaux	PPI 75	50 000,00				
TOTAL PPI		13 006 113,21				

La Garde se tourne vers l'avenir.

Ce mandat est porteur de projets qui vont changer le visage de La Garde dans tous les domaines.

Chacun de ces projets sont et seront construits en tenant compte des aspects environnementaux et la valorisation de notre patrimoine naturel.

Nous décidons de poursuivre nos engagements en la matière comme nous l'avons fait depuis plusieurs années avec la résidence Marie Curie labelisée Bâtiment Durable Méditerranéen niveau Or en décembre dernier, ou encore le passage en leds des équipements sportifs.

Par ailleurs, pour chacun des projets, la recherche d'aides financières est ou sera activée.

Page: 17/ 26

Finalisation de la reconstruction de l'Ecole Séverine Mignoné pour une réouverture en septembre 2023



2 743 061,30 € de crédits de paiement prévus en 2023

Subventions obtenues à ce jour : 1 528 478 € (Département, Etat et CAF) soit près de 40% du coût de l'opération

Aspects environnementaux du projet :

- -Adaptation au changement climatique et intégration des risques inondations (perméabilisation des sols)
- -Une orientation bioclimatique du projet
- -Une végétalisation massive des espaces extérieurs,
- -Une optimisation de la consommation d'énergie
- -Une limitation de l'impact du bâtiment sur l'environnement
- -Une optimisation du confort des usagers

Finalisation des travaux de la phase d'extension du cimetière

1 392 995,91 € de crédits de paiement pour 2023 L'attribution d'une subvention a été demandée au Département



200 000 € de crédits de paiement prévus en 2023 Subventions obtenues à ce jour : 603 605 € (Etat, Région et Métropole) soit près de 57,5% du coût de l'opération

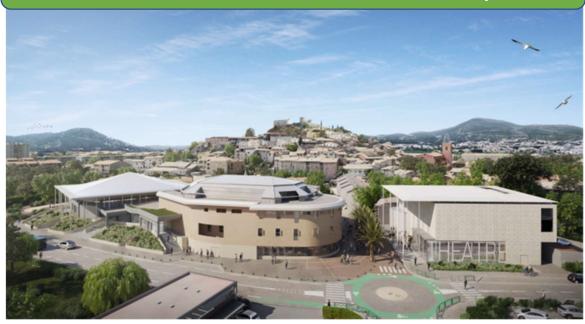
Page: 18/ 26

Poursuite des études de diagnostic et de faisabilité pour le projet de réhabilitation de la Villa Jeanne

100 000 € de crédits de paiement prévus en 2023

Recherches de subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil Départemental

Démarrage des travaux de construction du pôle culturel et de réhabilitation de la Maison Communale Gérard Philipe



4 300 124,00€ de crédits de paiement pour 2023

Subventions obtenues à ce jour : 3 677 300€ (Département et Région) soit près de 10% du coût total du projet

Aspects environnementaux du projet : Installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation sur le pôle culturel, isolation thermique de la toiture, remplacement des menuiseries...

Nous créons au BP 2023 un PPI spécifique au projet de réhabilitation de la Médiathèque avec en 2023 des études pour définir le programme de travaux mais également d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social.

Recherches de subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Conseil Départemental

Lancement des études de maitrise d'œuvre de l'Ecolo-crèche Les Lucioles

500 000 € de crédits de paiement pour 2023

En attente à ce jour de notification de subventions à hauteur de 1 102 000€ (Région et CAF) soit 53 % du coût du projet. D'autres partenaires vont être sollicités tel que le Département et l'Etat.

Objectifs environnementaux du projet : Label ECOLO CRECHE et Label Bâtiment Durable Méditerranéen niveau OR (matériaux bio-sourcés, recours aux énergies renouvelables, approche bioclimatique, gestion des eaux, végétalisation massive, etc.).



Page: 19/ 26



Démarrage des travaux de la phase 2 du confortement de la Falaise de Massacan

1 150 000 € de crédits de paiement pour 2023.

Subventions obtenues à ce jour : 665 035,95 € (Département, Région et Métropole) soit 10% du coût total de l'opération. Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Etat pour l'obtention de fonds de prévention des risques naturels majeurs également nommés « Fonds Barnier ».



Lancement des études de maîtrise d'œuvre de la phase du projet de requalification du centre-ville – Secteur Accusano

619 932 € de crédits de paiement pour 2023.

Recherches de subventions auprès du Département, de l'Etat, de l'Europe, de l'Etat, et de la Région.

Objectifs environnementaux du projet : Désimperméabilisation d'environ 8 200m², création d'ilôts de fraicheur, remettre de la nature en ville.

Réhabilitation du bâtiment qui accueille l'équipe du Programme de Réussite Educative

Nous œuvrons pour obtenir des fonds européens important pour le financement de ce projet.

TRANSITION ENERGETIQUE

Au-delà de ces opérations, notre <u>volonté d'accélérer la transition énergétique</u> se traduira par d'important travaux de rénovation énergétique et de désimperméabilisation au sein de nos bâtiments et équipements communaux, pour lesquels nous essaierons de mobiliser le maximum d'aides financières dédiées au travers des dispositifs suivants : DSIL, Fonds verts, contrat de baie, certificats d'économie d'énergie...)

- Nous poursuivrons nos travaux de passage en éclairage leds dans tous les bâtiments et espaces publics et non plus seulement au sein de nos équipements sportifs. Les sites ciblés en priorité en 2023 au sein de ce PPI 62 sont les stades Guy Moquet 1 et 2 ainsi que les écoles Elsa Triolet, Lucie Tardivier et Zunino 1.
- Les travaux de désimperméabilisation des cours d'école prévus au PPI 61 concerneront en 2023 l'école maternelle Maurice Deplace.
- Nous créons au BP 2023 un nouveau PPI 79 spécifique aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Il concernera notamment en 2023 des travaux de menuiserie des écoles Lucie Tardivier et Maurice Delplace.

Page: 20/ 26

Sur ces trois PPI, ce sont <u>1 500 000 €</u> qu'il est prévu d'investir en 2023.

Une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser par site est en cours de finalisation. Ainsi, les enveloppes de ces PPI seront reconduites chaque année jusqu'à la fin du mandat.

Nous faisons le choix de ne pas ralentir nos investissements car nous devons être vertueux pour nos générations à venir, nous devons être vertueux pour diminuer nos charges de fonctionnement. Ces investissements d'aujourd'hui sont les économies de demain.

Ces investissements environnementaux sont coûteux nous le savons. Mais nous devons aussi pouvoir nous intégrer dans les dispositifs d'aides financières de nos partenaires financeurs qui intègrent toutes ces dimensions environnementales.

LES PROGRAMMES ANNUELS

En plus des programmes pluriannuels, la commune initie chaque année des investissements dits annuels et intégrés dans des programmes annuels (nommés PA).

Ils ont pour objet des travaux d'entretien lourds de notre patrimoine bâti ou encore l'achat de matériels pour le bon fonctionnement des services.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des PA prévus en 2023.

A noter particulièrement la création d'un cours de paddel au sein de Guy Moquet 1, la mise en place d'un système d'eau chaude solaire à la tribune Audevard, la création d'un relais petite enfance au sein des locaux de l'actuelle PMI, ce qui nécessite donc des travaux de rénovation, ou encore la poursuite de nos travaux de remise en état du système informatique au sein de nos écoles.

PROGRAMMES ANNUELS 2023	
	BP 2023

PROGRAMME ANNUEL 1 - PA 1	
THEMATIQUE SPORTS	
comprenant notamment les travaux suivants : Réhabilitation filtres sable de la piscine Création d'un cours de padel tennis à G. Moquet 1 ECS Tribune Audevard Réhabilitation du boulodrome - phase 1	530 000,00 €
ECOLES	
comprenant notamment les travaux suivants : Ecole Santoni : patio + sanitaires paroi bois Fundermax Ecole Deplace : réseau chauffage Réfection des sols amortissants dans les cours	197 000,00 €
PETITE ENFANCE - PERISCOLAIRE	
comprenant notamment les travaux suivants : Réhabilitation des locaux de la PMI pour l'installation du nouveau Relais Petite Enfance	230 000,00 €
THEMATIQUE PATRIMOINE DIVERS	
comprenant notamment les travaux suivants : Désamiantage/démolition d'une villa rue Jean Jaurès Mas des Senes : climatisation Alarmes antiintrusions : modernisation des équipements	160 000,00 €

Page: 21/ 26

RESEAU INFORMATIQUE TELEPHONIE	
comprenant notamment :	100 000,00 €
Divers travaux dans les écoles et au sein des locaux de la police municiaple	
TOTAL PA1	1 217 000,00 €
ESPACES VERTS - PA 15	5 000,00 €
Achats d'arbres	
EAU BRUTE - PA8	
Comprenant notamment :	281 000,00 €
Les travaux de requalification de l'avenue Bartolini et Marc Delage	281 000,00 €
L'installation de compteurs de télérelèves	
TRAVAUX CONFORMITÉ - PA2	50 000,00 €
MATERIES ET MORISER DA ACT	
MATERIEL ET MOBILIER - PA4ST	204 700 00 6
Comprenant notamment de nouveaux agrès pour G. Moquet, l'achat d'outillages, de barnums, de chalets, d'illuminations, d'une autoloveuse	284 700,00 €
barriants, de chalets, d marimations, d une autolovedse	
ACHAT VEHICULES - PA3	75 000,00 €
	75 555,55 5
FRAIS URBANISME - PA17	348 720,00 €
	-
MATERIEL & LOGICIELS INFORMATIQUE- PA5	353 275,00 €
MATERIEL & MOBILIERS POLE ADMINISTRATION - PA4ADM	100 000,00 €
MATERIEL & MOBILIERS POUR L'EHPAD- PA4EHPAD	130 000,00 €
MATERIEL & MOBILIERS POLE POLITIQUES PUBLIQUES - PA4PP	100 000,00 €
MATERIEL & MOBILIERS POLE PETITE ENFANCE - PA4PE	35 154,00 €
TOTAL DES PROGRAMMES ANNUELS	2 979 849,00 €

4. LE VOLET RECETTES

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2022	BP 2023	EVOLUTIO N BP2022/20 23
042	Opérations d'ordre de transfert entre se		105 937,42	113 876,71	7,49 %
	TOTAL	d'ordre	105 937,42	113 876,71	7,49 %

002	Résultat de fonctionnement reporté				
013	Atténuations de charges		335 500,00	347 500,00	3,58 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 495 037,00	2 598 548,00	4,15 %
73	Impôts et taxes		24 740 644 00	7 752 858,00	7,88 %
731	Fiscalité locale		31 718 614,00	26 463 959,00	7,00 %
74	Dotations et participations		4 028 663,00	3 881 295,00	-3,66 %
75	Autres produits de gestion courante		912 121,84	952 005,00	4,37 %
76	Produits financiers		40 200,00	43 000,00	6,97 %
77	Produits spécifiques		8 500,00	10 000,00	17,65 %
78	Reprises sur amortissements, dépréciation		3 000 000,00	1 150 000,00	-61,67 %
	TOTAL	réelles	42 538 635,84	43 199 165,00	1,55 %

TOTAL GENERAL	42 644 573,26	43 313 041,71	1,57 %
TOTAL GENERAL hors provisions	39 644 573,26	42 163 041,71	6,35 %

Les recettes de fonctionnement évoluent de 1,57% entre le BP 2022 et le BP 2023 si l'on ne tient compte des reprises de provisions qui s'élevaient à 3 000 000 € en 2022 (provisions reprises pour le financement de la phase 1 des travaux de confortement la falaise de Massacan et du Rocher) et sont prévues à 1 150 000 € en 2023 correspondant au crédit de paiement prévu en dépenses d'investissement pour le financement de la phase 2 des travaux de la falaise de Massacan.

Ces provisions sont inscrites au chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciation.

Si l'on ne tient pas compte de ces provisions, l'écart entre le BP 2022 et le BP 2023 atteint 6.35%.

Les désengagements de l'Etat, au travers de la baisse constante de la DGF depuis 10 ans (perte cumulée de 20 millions d'euros), de la non-compensation de la suppression de la taxe d'habitation depuis 2021, et désormais de son inaction envers les collectivités dans le cadre de la crise énergétique, ont un impact important sur nos recettes de fonctionnement.

La commune, elle, comme cela a été expliqué dans la 1ère partie (volet dépense) de la présente note, refuse de se désengager envers ses administrés.

Grâce à ses principes de gestion, la commune n'a vu ses taux d'imposition que diminuer entre 2001 et 2021 soit 20 ans, et a su tout de même développer ses actions, et investir de façon importante (+ de 260 millions d'euros en 20 ans).

Par ailleurs, le choix de recourir à l'emprunt a toujours été écarté par conviction, pour ne pas laisser à nos enfants le poids d'une dette que des générations mettrons à rembourser, mettant à mal leur capacité d'actions.

Page: 23/ 26

Aussi, comme nous le préfigurions déjà lors du débat d'orientations budgétaires 2022, en évoquant une hausse progressive, et au regard des effets de la crise, il est prévu un dernier ajustement du taux de taxe foncière de l'ordre de 1.5 pt. Le taux passera donc de 48.30% à 49.80 %.

Les chapitres 73 - Impôts et taxes et 731 - Fiscalité locale évolueront au cumul de 7,88%.

Cette évolution n'est toutefois pas seulement liée à l'ajustement du taux, elle est surtout la conséquence de la revalorisation des bases fiscales prévue pour 2023 qui suit l'évolution de l'inflation.

L'attribution de compensation versée par la Métropole que l'on retrouve au compte 73211 est stable à 7 192 264 €

Le chapitre 013 des atténuations de charges de personnel est abondé de 347 500 €.

Le <u>chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses</u> retrace les produits des services divers pour un montant total de 2 598 548 €, avec une augmentation raisonnable de 4,15% soit environ 100 000 € par rapport au BP 2022, s'expliquant notamment par les nouvelles actions créées en 2023.

Il intègre notamment le produit :

- de l'activité des structures de la petite enfance pour 535 000 €
- de l'activité des structures du service éducation (cantines-périscolaires-centre aéré) à hauteur de 1 096 000 €
- de l'activité du service des sports pour 93 170 €
- de l'activités des semaines à thèmes à hauteur de 75 400 €
- de la vente d'eau brute pour 203 360€
- de la mise à disposition de personnel communal à la Métropole pour 190 000 €
- des fourrières animales et automobiles pour 17 500 €
- de la location des locaux dédiés à l'école de musique de la Métropole pour 35 000 €
- du remboursement de la prise de carburant via les cuves du Centre Technique Municipal pour les besoins des services métropolitains à hauteur de 82 000 €
- des concessions du cimetière à hauteur de 35 000 €
- des occupations du domaine public à hauteur de 36 000 €
- des adhésions à la Médiathèque pour 5 000 €
- de l'activité du cinéma-théâtre du Rocher pour 73 000 €

Le chapitre 74 - Dotations est valorisé à hauteur de 3 881 295 €.

Nous perdons cette année la moitié de la Dotation Nationale de Péréquation soit 139 992€ et notre Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer (-57 000€).

Sont également inscrites à ce chapitre les subventions de fonctionnement versées par la CAF pour nos structures petite enfance, nos écoles et centres aérés, notre service jeunesse pour 1 885 000€.

Le <u>chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</u> est acté pour 952 005 €

On retrouve notamment les recettes liées à la location du domaine privé de la commune :

- les équipements sportifs pour 60 000 €
- l'EHPAD le Mas des Sénès et la Résidence Autonomie Marie Curie pour 647 000 €
- les locaux de la Police Nationale pour 76 305 €.

Le <u>chapitre 76 – Produits financiers</u> – correspond aux intérêts des participations détenues par la commune à la Caisse d'Epargne pour un montant de 43 000 €.

Le <u>chapitre 77</u> constitue pour 10 000 € des <u>produits spécifiques</u> liés à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

Au <u>chapitre 042</u> figurent essentiellement les opérations d'ordre relatives aux subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 113 876,71€.

Page 24/ 25

4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP2022/2023
021	Virement de la section de fonctionnement		5 160 687,14	3 638 278,44	-29,50 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		2 551 129,21	2 856 000,00	11,95 %
041	Opérations patrimoniales		713 603,18	871 182,12	22,08 %
	TOTAL	d'ordre	8 425 419,53	7 365 460,56	-12,58 %
10	Dotations, fonds divers et réserves		450 000,00	738 300,00	64,07 %
13	Subventions d'investissement		894 637,55	1 518 424,00	69,73 %
16	Emprunts et dettes assimilées		7 601 981,46	9 358 526,83	23,11 %
26	Participations et créances rattachées à des participations			0,00	0,00 %
27	Autres immobilisations financières			0,00	0,00 %
4582	Opérations sous mandat		128 520,00	11 959,20	-90,69 %
	TOTAL	réelles	9 075 139,01	11 627 210,03	28,12 %
	TOTAL GENERAL		17 500 558,54	18 992 670,59	8,53 %

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription d'un emprunt d'équilibre - <u>chapitre 16</u> - qui sera supprimé au moment de la reprise des résultats 2022. Ceux-ci seront inscrits au budget supplémentaire 2023.

Les autres recettes sont constituées par :

Le <u>chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</u> - correspondant au Fonds de Compensation de la T.V.A. calculé sur les équipements réalisés en 2021 pour un montant estimé à 738 300 €.

Le <u>chapitre 13</u> où figurent les nouvelles <u>subventions d'investissement</u> notifiées à la commune pour un montant total de 1 518 424 €. Le détail des projets subventionnés et des partenaires financeurs est repris dans le tableau cidessous :

Etat Aganca Nationala du Cnart	City stade Berlioz	59 281,50
Etat - Agence Nationale du Sport	City stade R. Rolland	59 281,50
Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement public Local - DSIL	Reconstruction de l'Ecole S. Mignoné	360 367,22
Etat - FIPD - Fonds de Prévention de la Délinquance	Equipement pour la Police municipale	1 200,00
Région	Réhabilitation du Cinéma le Rocher	67 224,40
	Confortement du Rocher	160 000,00
Département	Réhabilitation du Cinéma le Rocher	62 224,40
	Reconstruction de l'Ecole S. Mignoné	400 000,00
Mátropolo Fonds do consciurs	Confortement Phase 1 Falaise Massacan	56 188,98
Métropole - Fonds de concours	Divers travaux G MOQUET 1	55 000,00
CAF	Périscolaire Ecole Langevin	123 784,00
	Reconstruction de l'Ecole S. Mignoné	113 872,00

Page: 25/ 26

Comme évoqué précédemment, la commune cherchera pour chacun de ses projets à optimiser ce type de recettes. Ces recettes sont d'ailleurs en hausse par rapport au BP 2022.

De nombreux dossiers ont été déposés ou le seront dans les mois à venir. Toutefois, seules ne peuvent apparaître au Budget les subventions réellement attribuées par délibérations du partenaire.

Au <u>chapitre 4582 – Opération sous mandat</u> - figurent le remboursement des dépenses pour compte de tiers que l'on retrouve donc en dépenses d'investissement pour un montant de 11 959,20€.

Le <u>chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</u> - correspond à l'autofinancement de la commune, c'est-à-dire à la différence entre ses recettes et dépenses de fonctionnement. Il est valorisé au BP 2023 à 3 638 278,44 €.

Chap	Chapitre libellé	Sens	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP2022/2023
021	Virement de la section de fonctionnement		5 160 687,14	3 638 278,44	-29,50 %
78	Provisions reprises		3 000 000,00	1 150 000 €	
			> différence	de 1 850 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement hors provisions		2 160 687,14	2 488 278,44	15,16 %

L'autofinancement 2023 apparait être en diminution par rapport au BP 2022. Mais il faut encore ici prendre en compte la différence des reprises de provisions effectuées sur ces deux BP.

3 000 000 € de provisions ont été repris au BP 2022 mais il n'est prévu au BP 2023 de reprendre que 1 150 000 € soit 1 850 000 € de moins.

En neutralisant l'effet de ces reprises de provisions, l'autofinancement du BP 2023 est supérieur de 15.16% par rapport au BP 2022.

Aussi, grâce à nos choix de gestion qui nous garantissent la préservation de nos bons équilibres de gestion, nous nous conformons à notre objectif de maintenir une capacité d'épargne qui nous permettra de mener à bien nos investissements.

Les opérations d'ordre inscrites au <u>chapitre 040</u> pour un montant total de 2 856 000,00€ sont relatives à la constatation des amortissements des immobilisations.

Au <u>chapitre 041</u> sont inscrites les régularisations d'avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles, pour un montant de 871 182,12 €.

Page: 26/ 26